

# Les Infos de Base

## Dans ce numéro

1

État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Québec*

2

ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup> —  
formation continue  
gratuite



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 13A du 31 mars 2004.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 13A du 31 mars 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 13 du 27 mars 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 9 du 3 mars 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 9 du 28 février 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2003.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2003.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Règlement sur les appareils sous pression*, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1.1], aa. 65-71, 79;

*Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés*, [R.R.Q., c. **C-1**, r. 1], aa. 1-4;

*Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des*

*petites créances*, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 9.02], a. 6;

*Règlement sur les effets, les laboratoires, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des chimistes du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 18-03-04, (2004) 136 G.O. 2, 1563], nouveau;

*Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 1.18;

*Règlement sur la contribution des bénéficiaires de certains contrats et de certaines conventions au Fonds forestier*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 0.02.1], aa. 1, 2, 3;

*Règlement sur l'exclusivité de la vente des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, R.R.Q., 1981, c. **M-35**, r. 62, a. 1;

*Règlement des producteurs d'ovins sur une contribution spéciale pour payer les dépenses reliées à la mise en place d'une agence de vente de l'agneau lourd*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8012 du 18-03-04, (2004) 136 G.O. 2, 1586], nouveau;

*Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la région de Québec*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.19.1], titre, aa. 1, 2, 3, 5, 6, 6.1-6.5, 7;

*Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de bovins*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.23.2], a. 6;

*Règlement sur le fichier et les renseignements des producteurs de lapins*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 2.1.4], aa. 2, 3, 5;

*Règlement sur l'énergie produite par cogénération*, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 1319-2003 du 10-12-03, (2003) 135 G.O. 2, 5665], a. 2;

*Règlement sur le tarif des rémunérations et des allocations de dépenses payables lors de la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale municipale*, [R.R.Q., **2003**, c. **14**, D. 196-2004 du 17-03-04, (2004) 136 G.O. 2, 1557], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup> — formation continue gratuite

Avec le retour du printemps, faites le ménage de vos connaissances pour l'utilisation de notre logiciel avec notre offre de formation continue gratuite!

Nous vous offrons deux méthodes pour rafraîchir vos connaissances :

- Utilisez notre **service d'assistance téléphonique**

**sans frais** : donnez-nous un coup de fil pour mettre à jour, en quelques minutes, une technique de recherche ou d'impression;

Profitez d'une **formation gratuite et personnalisée à vos bureaux**: une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche.

Vous avez en main la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale** sur le marché. Utilisez-la pleinement!

## Comment obtenir plus de renseignements

### Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

### Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopieur reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à [aide@gaudet.qc.ca](mailto:aide@gaudet.qc.ca) ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

### Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

### Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.